

Réunion du conseil Municipal du vendredi 29 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

Conseillers présents : M. Ségard, M. Bezaud, Mme Vérité, M. Decourtil, Mme Pauvert-Rémy, M. Bray, M. Cerclé, Mme Clément, M. Deraeve, Mme Drouilleaux, M. Fleury, M. Gehan, Mme Levesque, M. Masson

Conseillers absents : M. Bouvet (pouvoir à M. Cerclé), Mme Jary, Mme Leclerc (pouvoir à Mme Drouilleaux), Mme Oury, Mme Turlin (pouvoir à M. Gehan)

Secrétaire de séance : Mme Clément

M. Ségard rend hommage à Mme Maud Barbé suite à son décès. Il rappelle qu'elle s'est beaucoup investie dans la vie associative communale pendant de longues années, notamment au sein du comité des fêtes et du FEP.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide, sur proposition de M. Ségard, que la séance se tienne à huis clos.

1/ Demandes de subventions pour les investissements 2021 (FDI, DETR, DSIL) :

M. Ségard expose au Conseil municipal les projets d'investissements pouvant faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR, DSIL), du Département d'Eure-et-Loir (FDI) et d'Energie 28.

Projets d'investissement	Coût prévisionnel	Subventions
Voirie - Réfection bordures et bouches d'engouffrement	35 583 € HT	FDI (Fonds départemental d'investissement) – 10675 €
Réfection voirie rue du Bas de Luet	9 825 € HT	FDI (2948 €)
Cheminement piéton (liaison entre le lotissement du Clos Blandin et la rue Pinceloup)	22 772 € HT	FDI (6832 €)
Travaux du parking situé au 24 Grande rue	72 348 € HT	FDI (21704 €)
Réfection tampons réseaux eaux pluviales	11 600 € HT	FDI (3480 €)
Travaux mise en place désenfumage Halle des Sports	28 500 € HT	FDI (8550 €) DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) 5700 €
Travaux rénovation énergétique (remplacement de la chaudière mairie-centre de loisirs)	32 270 € HT	DSIL rénovation énergétique (Dotation de soutien à l'investissement local) - 6454 € FDI (9681 €)
Travaux rénovation énergétique (remplacement chaudière et rénovation électrique mairie)	39 846.35 € HT	Energie 28 – 12896.36 €
Travaux rénovation électricité mairie	5 765.20 € HT	DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) - 1153 €

Le Conseil municipal approuve les demandes de subvention et autorise le maire à déposer les dossiers auprès de l'Etat, du Département d'Eure-et-Loir et d'Energie 28.

2/ Communauté de communes - Convention FRACT 2 :

La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a décidé, de créer le Fonds Renaissance Artisanat-Commerce-Tourisme (FRACT), à destination des entreprises de moins de 10 salariés du territoire confrontés à des besoins en petits investissements ou à des besoins de trésorerie. Le montant des aides est compris entre 500 € et 2 000 €.

En parallèle de la prolongation du Fonds renaissance avec la Région Centre Val de Loire, la communauté de communes a mis en place le dispositif FRACT 2 pour accompagner les acteurs économiques fortement pénalisés par les mesures du deuxième confinement, notamment les restaurants, bars, acteurs de l'événementiel, du tourisme, du sport ou de la culture.

Le montant du fonds proposé par la communauté de communes est de 50 000€.

Ce fonds peut être abondé par les communes du territoire, notamment au regard de la compétence commerce de proximité qui demeure une compétence partagée.

Le Conseil municipal décide d'abonder le fonds pour un montant maximum de 2500 € et autorise le maire à signer la convention à passer avec la Communauté de communes.

3/ Urbanisme – avenant à la convention ADS (Eure-et-Loir Ingénierie)

La Commune a passé une convention avec Eure-et-Loir Ingénierie pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme. Un avenant à cette convention est soumis à l'approbation du conseil municipal :

- Certains dossiers de déclaration préalable ne sont pas instruits par Eure-et-Loir Ingénierie (dossiers sans création de surface, ravalement de façade, clôtures, coupes et abattages d'arbres)
- Mise en place d'une nouvelle prestation optionnelle contrôle de chantier et constat des infractions (facturée 120 € par intervention)
- Coût de service d'instruction des dossiers calculé en fonction du nombre d'habitants (50%) et du nombre d'actes instruits (50%). Le coût d'instruction des types d'actes est différencié (permis de construire = 1, déclaration préalable = 0.65)

Le Conseil municipal décide d'approuver l'avenant à la convention pour l'instruction des autorisations du droit des sols. L'option contrôle de chantier et constat des infractions n'est pas retenue.

4/ Urbanisme - Compte-rendu du contrat concession SAEDEL lotissement la Charmille (2019) :

Le compte-rendu du contrat de concession présente le bilan financier annuel du lotissement. Il est soumis pour approbation au Conseil municipal. La commercialisation se poursuit avec 10 lots vendus et 3 promesses de vente au 31/12/2019. Le bilan prévisionnel fait apparaître un excédent de 22 798 €. Le contrat de concession se termine en décembre 2021.

Le Conseil municipal décide d'approuver le compte-rendu 2019 du contrat de concession du lotissement la Charmille.

5/ Dossier expropriation 19 rue de Verdun

La délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2019 déclarant les parcelles F152, 153, 1004 et 1005 en état d'abandon manifeste et approuvant la poursuite l'expropriation au profit de l'EPFLI Foncier Cœur de France, doit être complétée.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- Que le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, sera mis à la disposition du public, pendant une durée d'un mois, afin qu'il soit appelé à formuler ses observations, en mairie aux jours et heures d'ouverture où un registre sera ouvert ainsi que sur le site internet www.bevillelecomte.com, où le public sera invité, pendant la période indiquée, à venir en mairie ou à s'exprimer par courriers ou courriels qui seront annexés au registre ouvert en mairie ;

- Que les modalités de mise à disposition du dossier ci-dessus visé feront l'objet d'une insertion dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, ainsi que d'un avis affiché en mairie ;

- D'approuver le principe de démolition du bâti vétuste et délabré pour permettre la construction de logements sur l'emprise foncière libérée afin de lutter contre la vacance et de répondre aux enjeux de densification urbaine ;
- Que la revente du terrain nu fera l'objet d'un cahier des charges, annexé à l'acte de vente, à établir en concertation avec l'EPFLI Foncier Cœur de France, qui sera approuvé par délibérations concordantes des Conseils et encadrera l'opération et sécurisera la finalité du projet.

6/ Modification des statuts du SIPSTA :

Le Syndicat intercommunal du Pôle de sécurité et de la Trésorerie d'Auneau (SIPSTA) a adopté le 21 septembre 2020 une modification de ses statuts. Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette modification : le siège du syndicat est transféré à la Mairie de Francourville (article 3). Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts du SIPSTA.

7/ Questions diverses :

Point sur les contrats d'assurances

Une consultation a été lancée pour renouveler les contrats d'assurance qui arrivaient à échéance le 31/12/2020. Les nouveaux contrats d'assurance ont été attribués à Groupama et la SMACL à compter du 1/1/2021.

	Assureur	Montant cotisation
Dommages aux biens (lot 1)	Groupama	2257.96 € TTC
Responsabilité civile (lot 2)	Groupama	1137.65 € TTC
Véhicules à moteur (lot 3)	SMACL	2235.26 € TTC
Protection juridique (lot 4)	Groupama	200.09 € TTC
Protection fonctionnelle des agents et des élus (lot 5)	SMACL	77.68 € TTC
	TOTAL	5908.64 € TTC

Le coût total des cotisations d'assurance représentait 7906 € en 2020, soit une baisse d'environ 2000 € avec les nouveaux contrats. Les assureurs ont tenu compte d'une plus faible sinistralité de la commune. Le cabinet Arima a assisté la commune dans l'établissement du cahier des charges et l'analyse des offres.

Travaux : M. Decourtil fait le point sur les travaux d'assainissement qui ont repris depuis le 19 janvier 2021. La rue Emile Milochau et la rue d'Encherville sont actuellement interdites à la circulation. Les enquêtes sur les branchements sont en cours de réalisation par l'entreprise ADA. M. Bezaud précise que le déploiement de la fibre optique sera effectif sur la commune au cours du 2^{ème} trimestre 2021. Le Syndicat Energies 28 lance des projets de développement de panneaux photovoltaïques.

SIVOS : Mme Vérité informe le conseil que le SIVOS transporte 1489 élèves et va remplacer 2 cars en 2021. Les travaux de la station de lavage et de la pompe à essence au dépôt sont terminés.

SIRP : Une fermeture de classe en primaire est envisagée par les services de l'Education Nationale pour la rentrée de septembre 2021.

Communauté de communes : M. Ségard expose que le conseil communautaire a approuvé les demandes de subventions pour la modification du PLU de Béville et pour les travaux de rénovation du Centre de loisirs (portes et fenêtres, réfection sanitaires et office).

Agenda :

Commission finances – Vendredi 19 février 2021 à 18h
Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 19 mars 2021.

M. SEGARD

M. BEZAUD

MME VERITE

M. DECOURTIL

MME PAUVERT-REMY

M. BRAY

M. CERCLE

MME CLEMENT

M. DERA EVE

MME DROUILLEAUX

M. FLEURY

M. GEHAN

MME LEVESQUE

M. MASSON